

## Roger Hyvert

« infatigable recenseur des monuments historiques » de 1945 à 1965<sup>10</sup>

En 1944, au ministère de l'Éducation nationale, l'inspecteur général des Monuments historiques René Planchenault, profitant de la période de chômage due à la guerre, crée le service du Recensement des Monuments anciens de la France, prévu par la loi de 1913 et jamais réalisé. Il confie cette tâche à des « délégués » sous le contrôle des architectes en chef des Monuments historiques, qu'il interroge pour connaître des personnes susceptibles de se consacrer à plein temps à cette activité<sup>11</sup>. Henri Nodet, architecte en chef chargé de plusieurs départements du Midi, lui suggère<sup>12</sup> Roger Hyvert pour le département de l'Aude.

Pierre Roger Hyvert (1901-1988) est centralien, ingénieur des Arts et Manufactures, promotion 1922. Son laboratoire de produits chimiques installé à Carcassonne n'absorbe pas toute son énergie : ce scientifique passionné par l'archéologie et l'histoire, habitué des archives (il a classé la série C des archives départementales de l'Aude à ses moments perdus), membre assidu de la Société des études scientifiques de l'Aude dont il est président en 1937, a publié de nombreux articles historiques et archéologiques. Tout en étant inspecteur du permis de conduire, il accepte de devenir délégué au recensement. Son contrat temporaire est signé le 29 mars 1945, puis renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1965.

Une « Instruction sur le recensement » lui est communiquée : à partir d'une recherche bibliographique assez complète, les visites de terrain amènent à la sélection d'édifices pour l'inscription ou pour simple mention au casier archéologique<sup>13</sup>, des fiches sont rédigées sur un format défini et constant, sur lesquelles sont collées les photos réalisées sur place, auxquelles un plan plus ou moins schématique est joint. Pour le recensement de l'Aude, en cet immédiat après-guerre, il circule à bicyclette. L'approvisionnement en pellicules

est difficile : en août 1945, une attestation lui est fournie par le ministère pour l'octroi de pellicules. Par la suite, des films 6x9 lui sont envoyés par le service des Archives photographiques des Monuments historiques.

Son efficacité et sa rapidité sont remarquables. Il faut dire qu'il a déjà rassemblé une documentation importante : sa prospection sur le terrain commence le 1<sup>er</sup> avril 1945, mais un an plus tard, Planchenault lui demande de terminer pour le 31 octobre 1946. Il s'agit d'accélérer le rythme afin que le recensement ne soit pas supprimé, les objectifs du ministère de la Reconstruction étant alors prioritaires. Evoquant la richesse du département de l'Aude, Hyvert propose de simplifier sa méthode de travail et de choisir entre l'arrondissement de Carcassonne ou de Limoux. Planchenault lui fait entièrement confiance et espère repousser le délai. Hyvert réalise le recensement de l'Aude en deux ans (1945-47)<sup>14</sup> puis celui de l'Hérault commencé en 1948, terminé en 1953. Dès 1952, on lui confie le Gard, qu'il a presque terminé en novembre 1954 ; il poursuit alors avec le Tarn et les Pyrénées-Orientales. En 1957, quand l'activité des délégués au recensement est dirigée non plus à Paris mais par les nouvelles conservations régionales des Bâtiments de France, il est chargé du recensement en Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lozère, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Il soulève le problème des ventes des matériaux et éléments architecturaux : les tuiles des bâtiments endommagés sont prises pour en restaurer d'autres, la ferronnerie intéresse particulièrement en ces temps de cherté des matériaux, ce qui explique le grand nombre de grilles d'escalier, de balcons, de heurtoirs et de vantaux de porte inscrits à Narbonne,

Nîmes, Uzès... Pour les croix de chemin inscrites massivement dans l'Aude, c'est le goût des antiquaires et collectionneurs pour les pierres sculptées qui l'incite à en sélectionner un grand nombre. Il réalise également, à la demande de l'administration, des « plans archéologiques » : relevés cartographiés des édifices remarquables des villes dont les plans d'urbanisme sont à l'étude, ce sont les ancêtres des secteurs sauvegardés (Uzès, Pézenas créés en 1965).

Les louanges sur son travail méthodique sont nombreuses : en 1950, il reçoit les félicitations du directeur de l'Architecture, Perchet, envoyées à la demande de Planchenault et Henri de Segogne pour la qualité de ses dossiers qu'ils examinent à la commission supérieure des Monuments historiques. En 1963, recevant ses dossiers sur Villefranche-de-Conflent, l'architecte en chef Stym-Popper lui exprime « ses très sincères félicitations pour [son] travail remarquable par la solidité de la documentation et les vues générales que [il] en [a] dégagées sur l'histoire de l'architecture civile dans cette région ». Planchenault ne tarit pas d'éloges à son sujet : « la qualité de son information et son zèle inlassable font certainement de M. Hyvert le meilleur de nos recenseurs », « avec un zèle infatigable et une méthode parfaite, il a, commune par commune, canton par canton, visité les départements du Languedoc, rassemblant une documentation très complète du plus grand intérêt. »<sup>15</sup>

En 1965, A. Chazaud, son responsable hiérarchique, demande pour lui une distinction honorifique, mais il est déjà couvert d'honneurs civils et militaires et sa modestie le fait partir sans bruit des Monuments historiques, au moment où d'autres facteurs le poussent sans doute à démissionner. Le statut de « secrétaire-documentaliste » proposé aux



recenseurs est très modeste et la création du service de l'Inventaire général met fin à celui du recensement. Après vingt ans d'un travail qui le passionne mais qui est très mal rémunéré, ce père de six enfants accepte un poste d'inspecteur général des permis de conduire à Paris au ministère des Transports, avant de prendre sa retraite en 1968.

Les originaux des « dossiers Hyvert », cités dans toute bibliographie sur un édifice de la région, sont consultables à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, tandis que les photographies numérisées sont accessibles sur la base MEMOIRE.<sup>16</sup>

10. Dans le *Congrès archéologique de France*, Pays de l'Aude en 1973, page 651.

11. Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : 80/12/1.

12. Lettre du 3 février 1945 (AN F/21/7817).

13. Cf. note 5, p. 17.

14. Y compris les plans archéologiques d'Alet, Narbonne et Limoux.

15. Lettre du 13 janvier 1965 (AN).

16. Sources : Archives nationales : dossier personnel Pierre Hyvert F/21/7817, Archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : fonds Planchenault, Recensement des Monuments Historiques 80/12/1, 80/12/2, Archives départementales de l'Aude : dommages de guerre 1646 W 2, 1646 W 85, fonds Roger Hyvert 58 J 1-17, Archives de la Société d'études scientifiques de l'Aude.